

CONCOURS Contrôleur principal

ANNÉE 2024

INDIQUEZ VOTRE NUMÉRO DE CANDIDAT

N°

Note et appréciations du correcteur :

N.B. - Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie

IMPRIMERIE NATIONALE

0 026276 1

ainsi passé de 468 000
22. Cette évolution
public.
ugmente de
ntes ce
ntre
99).

ÉPREUVE

de Écrite d'admissibilité

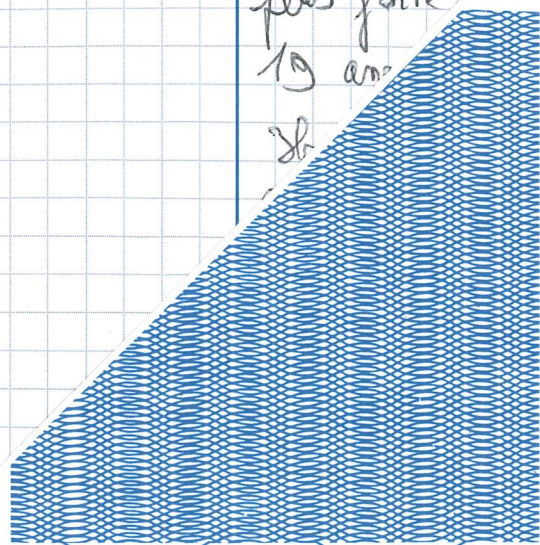
NOMBRE D'INTERCALAIRES : 1

En 2022, près d'un million de personnes sont en contrat d'apprentissage en France. Une très grande majorité signe un contrat dans le secteur privé. Par ailleurs, après leur sortie d'étude, 65 % des apprentis sont en emploi salarié six mois après.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis et enseignement du métier chez un employeur. La loi « Arrêtir professionnel » du 5 septembre 2018 a apporté une réforme du dispositif. Ainsi, quelle est la situation de l'apprentissage en France ? Comment a-t-il évolué au cours des années récentes ? Et comment se caractérise l'insertion professionnelle des apprentis ?

Dans un premier temps, nous faisons un état des lieux de l'apprentissage en France (A). Puis, nous analyserons la façon dont s'insèrent les apprentis sur le marché du travail (B).

plus forte
19 ans
8h



I. Situation de l'apprentissage en France

L'apprentissage se développe en France ces dernières années. Il est bien présent dans les entreprises de petite taille et très représenté dans le secteur tertiaire (A). De plus en plus de jeunes choisissent la voie de l'apprentissage (B).

A. L'apprentissage, bien ancré dans les petites entreprises du secteur tertiaire.

En 2021, 354 634 apprentis sont inscrits dans des formations du secondaire, contre près de 180 000 dans les études de supérieur. Pour le secondaire, cela représente 62,5% de l'ensemble des élèves de la voie professionnelle. En particulier, parmi les jeunes préparant un CAP, 58% le font sous statut d'apprenti.

Selon la DARES, après une baisse du nombre de contrats entre 2012 et 2015, celui-ci est en forte hausse depuis.

Le nombre de contrats signés est ainsi passé de 468 000 en 2012 à près de 1 million en 2022. Cette évolution a touché le secteur privé comme le secteur public. Par ailleurs, le nombre de contrats de débutés augmente de 62% entre 2019 et 2020. Si le nombre d'apprentis a légèrement augmenté dans le secondaire (+15,7% entre 2020 et 2021), il a explosé dans le supérieur (+48,3%). Ensuite, une grande majorité des contrats signés le sont dans les petites entreprises. En effet, 68% des contrats sont signés dans les entreprises de moins de 50 salariés. Les secteurs les plus employeurs d'apprentis sont le secteur tertiaire (24%) et le commerce, réparation automobile (22%) loin devant l'agriculture (3%).

Les apprentis sont nombreux, mais qui sont-ils ?

B. Des apprentis jeunes et davantage masculins.

Sur l'ensemble des apprentis, les filles représentent 49,4% en 2021. Les garçons sont donc plus représentés. Lors de cette même année, dans les études du secondaire, les garçons représentent 68% des apprentis. Ils sont même 87,5% dans le seul secteur de la production. Au contraire, les filles sont majoritaires dans le secteur des services. Cette répartition hommes-femmes se retrouve également chez les élèves hors apprentissage de la voie professionnelle.

Ensuite, en 2020, 35% des entrants en apprentissage ont entre 27 et 29 ans, soit sept points de plus par rapport à 2019. C'est cette tranche d'âge qui suit la

plus forte hausse. Par ailleurs, parmi l'ensemble des 15-19 ans, 6,2% sont en contrat d'apprentissage en 2019. Ils sont 5% chez les 20-26 ans. En Île-de-France, la part d'apprentis chez les 15-19 ans est la plus faible de France. Au contraire, la part d'apprentis chez les 20-26 ans est la plus importante (6,5%).

Une fois leurs études terminées, les apprentis s'insèrent plutôt bien sur le marché du travail.

II. Une insertion professionnelle facilitée

Six mois après la fin de leur étude, les apprentis sont généralement plus souvent en emploi que les simples lycéens (A). Le brevet professionnel et le secteur tertiaire favorisent les contrats d'embauche (B).

A. les apprentis, plus en emploi que les lycéens.

Parmi les apprentis ayant terminé leur formation, 65% sont en emploi six mois après en 2020. Ils sont même 71% à avoir trouvé un emploi après avoir préparé un brevet professionnel contre seulement 58% de ceux ayant préparé un CAP. A titre de comparaison, ce sont seulement 41% de l'ensemble des lycéens de la voie professionnelle à être en emploi six mois après la fin de leur formation (soit 16 points de moins). Douze mois après la sortie des études, le taux d'emploi des apprentis grimpe à 70%. Le taux parmi les femmes est un peu inférieur à celui des hommes en 2021 (66% contre 72%). Le constat se vérifie sur les trois

NUMÉRO DE CANDIDAT	ÉPREUVE DE	INTERCALAIRE N°
	Écrite d'admissibilité	1/1

années précédentes.

Par ailleurs, 39% des apprentis inscrits en dernière année d'ère formation en 2020-2021 poursuivront des études l'année scolaire suivante. C'est 5 points de plus que lors de l'année 2018-2019. Ils sont près de le moitié à être dans ce cas après avoir été inscrit en CAP contre seulement 22% en brevet professionnel. Chez les non apprentis, ils sont davantage à poursuivre leurs études (51%). En particulier, ils sont 51% parmi ceux ayant préparé un CAP (soit 11 points de plus que chez les apprentis).

Décrocher son diplôme et le secteur d'activités jouent sur le fait de décrocher un emploi.

B. Le brevet professionnel dans le secteur des services favorise l'emploi

Le taux d'emploi des apprentis diplômés est supérieur à celui des non diplômés. Cela se vérifie six mois ou douze mois après la sortie des études. Ainsi, ils sont 75% des diplômés à être en emploi douze mois après la fin des études contre seulement 63% chez les non diplômés. Le diplôme est ainsi facilitateur d'emploi.

Ensuite, ce sont les apprentis sortant d'un brevet professionnel dans le secteur des services aux personnes et l'alimentation et l'agroalimentaire qui sont le plus en emploi au bout de six mois (80%). Au contraire, le taux d'emploi est bien plus faible parmi les apprentis sortant d'un CAP.

dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme. D'une manière générale, les sortants d'un brevet professionnel sont plus facilement en emploi que les sortants d'un CAP. Enfin, près de deux tiers des apprentis en emploi sont en contrat à durée indéterminée, contre 27% en CDD et seulement 8% en intérim. Les femmes sont davantage en CDD que les hommes.

La loi du 5 septembre 2018 a permis le développement de l'apprentissage en France. Les apprentis sont aujourd'hui nombreux dans le secteur privé, en particulier dans le secteur tertiaire. Ils sont généralement jeunes et davantage masculins. L'obtention d'un diplôme après un contrat d'apprentissage permet d'obtenir plus facilement un emploi. Mais pour quelles raisons les femmes décrochent-elles moins souvent en CDI ?